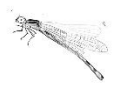


RÉVISION DE LA CHARTE PNR des Pyrénées Ariégeoises

Comité syndical, Gajan, 17/09/24



Rando charte: les étapes

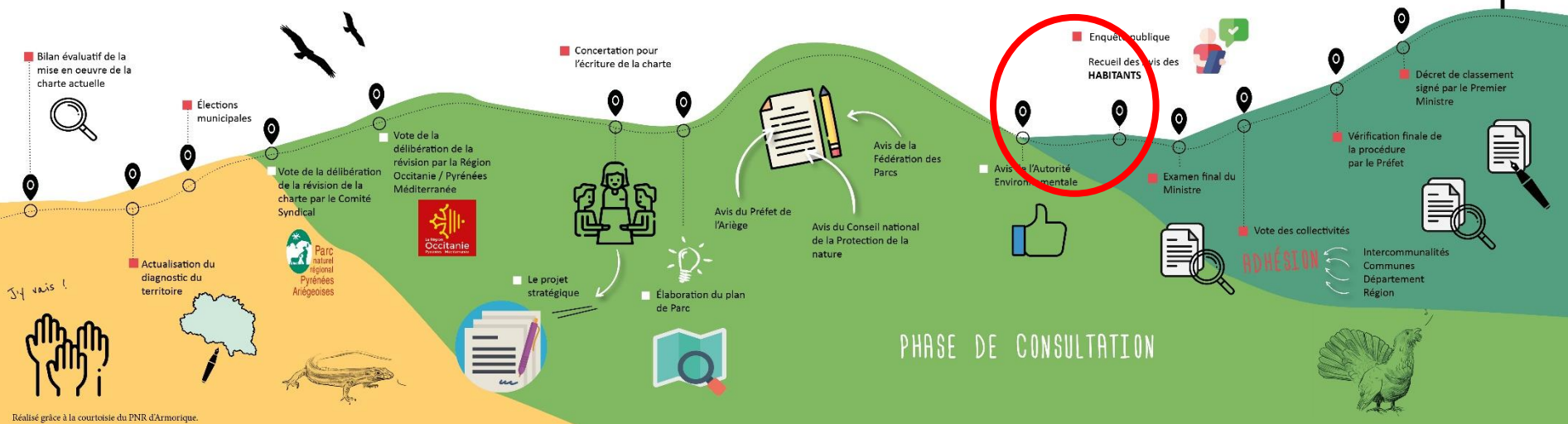


PHASE PRÉPARATOIRE
Janvier 2020 - Décembre 2020

ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE
Janvier 2021 - Décembre 2022

VALIDATION INTERMÉDIAIRE
2023 - 2024

VALIDATION FINALE
2025



Projet de Charte version 3, suite aux avis.
Prochaine séquence : Enquête publique



Evaluation environnementale du projet de Charte, en application de l'article R. 122-17 du Code de l'environnement.

mai 2024, Bureau d'étude CEREG.

Avis de l'Autorité environnementale, juillet 2024.

Visite de l'autorité environnementale, 8 juillet 2024.

Rédaction d'un mémoire de réponse à l'avis de l'AE.

Actualisation du rapport environnemental.



Projet de Charte Version 3

Septembre 2024,
Comité Syndical

Les évolutions de la Charte V3 suite à l'avis de l'Autorité environnementale :

- *Valorisation de la stratégie adaptation changement climatique du PNR (2.1.1).
- *Ajout de focales dans certaines fiches mesures: Milieux humides (3.3.1), Charte et urbanisme (3.4.1), ZAN (3.4.1.), contribution à la SNAP et aux PNA (3.2.1), Encadrement des ENR (2.1.2), véhicules à moteurs (3.4.4), paysages et publicité (3.1.1), structuration des filières (2.3.2), qualité de l'air (1.3.2).
- *Précisions dans certaines fiches mesure (2.1.2 sur l'énergie, 2.1.1 sur Adaptation au changement climatique, 3.3.1 sur la ressource en eau...)
- *Simplification de la portée de la Charte et des annexes.
- *Renforcement du système d'indicateurs de la Charte.

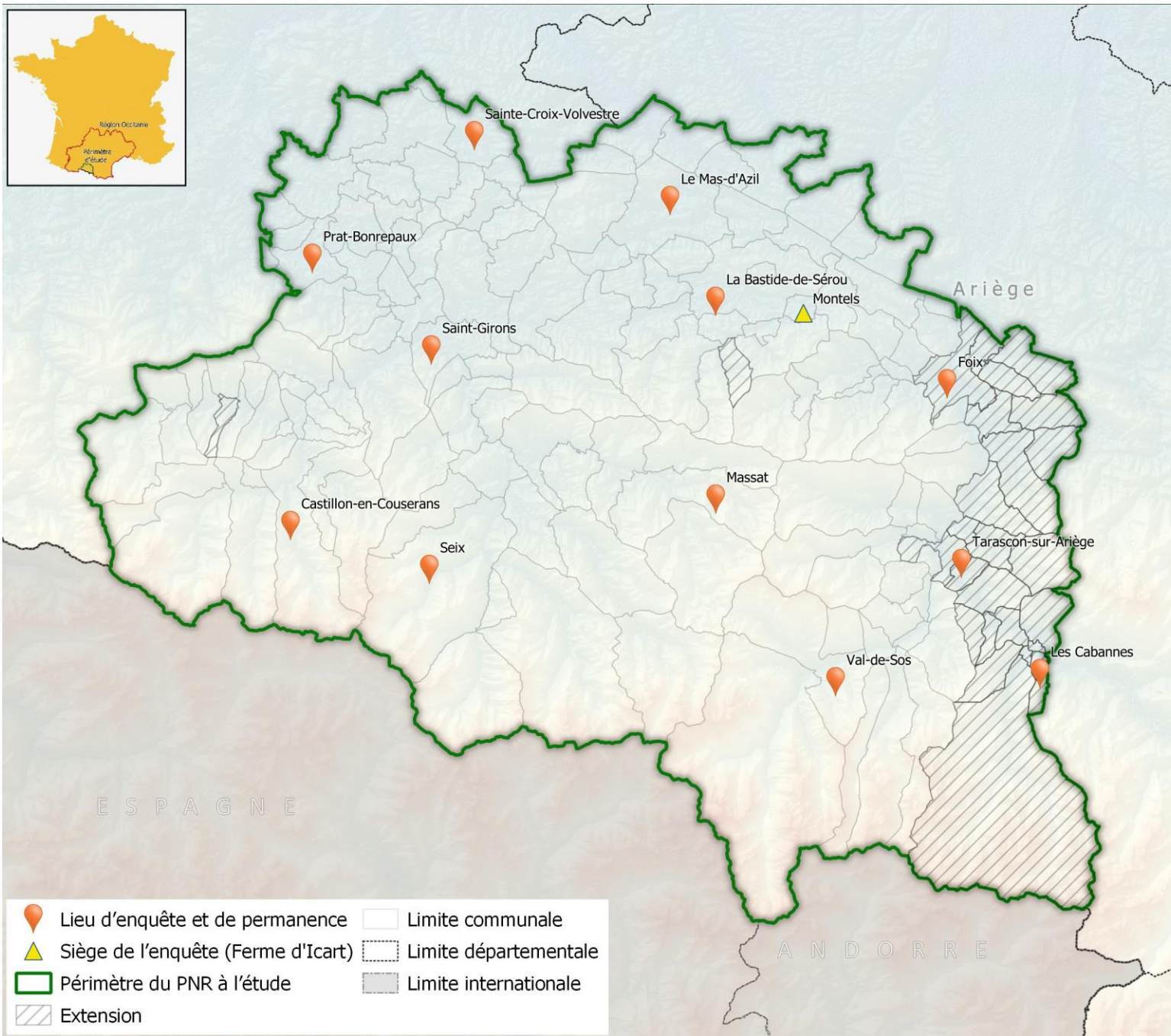
La Charte est soumise à **enquête publique**
(Code de l'environnement - Article L333-1).










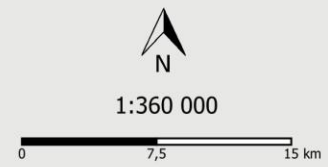
Date prévisionnelle: Du lundi 14 octobre au dimanche 24 novembre 2024
inclus

- ✓ Désignation des commissaires enquêteurs (07/23) et dialogue pour organisation de l'enquête: M. Michel Sablayrolles, M. Michel Blanc et Mme Jeanne-Marie Cardon.
- ✓ **12 lieux d'enquête et de permanence** : communes ayant un registre papier et où les commissaires enquêteurs pourront recevoir le public (16 permanences) : Castillon-en-Couserans, Foix (2), La Bastide-de-Sérou, Le Mas d'Azil, Les Cabannes, Massat, Prat-Bonrepaux, Sainte Croix-Volvestre, Saint-Girons (2), Seix, Tarascon-sur-Ariège (2), Val-de-Sos.
- ✓ **Siège de l'enquête** : Ferme d'Icart, Montels.
- ✓ **Des registres papiers et un registre dématérialisé** (QR code sur l'Avis d'enquête publique).

**Lieux d'enquête et de
permanence
enquête publique du
projet de charte du
PNR des Pyrénées
Ariégeoises**



-  Lieu d'enquête et de permanence
-  Siège de l'enquête (Ferme d'Icart)
-  Périmètre du PNR à l'étude
-  Extension
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Limite internationale



17 permanences proposées (en cours de validation):

- Des permanences dans les 12 lieux d'enquête et de permanence
- Deux permanences par visio-conférence avec inscription préalable sur une plateforme en ligne dédiée : <https://www.registre-dematerialise.fr/5656>



FOIX	mardi 15 octobre 2024	14h-17h
TARASCON	mercredi 16 octobre 2024	9 h – 12 h
VAL DE SOS	jeudi 17 octobre 2024	11 h - 12 h & 14 h - 16h
SAINT-GIRONS	Vendredi 18 octobre 2024	14h – 17h
SAINTE CROIX V	mardi 22 octobre 2024	9.h – 12 h
MASSAT	jeudi 24 octobre 2024	9 h – 12 h
PRAT BONREPAUX	vendredi 25 octobre 2024	9 h 30 – 12h 30
VISIO	samedi 26 octobre 2024	9 h – 12 h
CASTILLON en C	mardi 29 octobre 2024	9 h – 12 h
SEIX	mardi 5 novembre 2024	14 h – 17 h
LE MAS D'AZIL	mercredi 13 novembre 2024	10 h 30 – 12 h et 14 h 15 h 30
LA BASTIDE DE S	jeudi 14 novembre 2024	10 h 30 – 12 h & 14 h 15 h 30
LES CABANNES	vendredi 15 novembre 2024	14h – 17h
VISIO	samedi 16 novembre 2024	9 h – 12 h
SAINT GIRONS	lundi 18 novembre 2024	14 h - 17 h
FOIX	vendredi 22 novembre 2024	9 h – 12 h
TARASCON	vendredi 22 novembre 2024	14 h– 17h

Contenu disponible sur le site internet du PNR (sauf italique):

1. Note sur l'insertion de l'enquête publique dans la procédure de classement du Parc, faisant mention des textes qui régissent l'enquête publique.
2. Avis d'opportunité du Préfet
3. Avis du CNPN sur le projet de charte
4. Avis de la FPNRF sur le projet de charte
5. Avis du Préfet sur le projet de charte
6. Rapport d'évaluation environnementale + résumé non technique
7. Avis de l'autorité environnementale
8. *Le mémoire en réponse du Parc à l'avis de l'Autorité environnementale*
9. Un document de synthèse sur le projet de charte - lettre aux partenaires
10. *Bilan de concertation*
11. Diagnostic territorial
12. Evaluation de la mise en œuvre de la précédente Charte
13. Rapport de Charte + Annexes + Plan de Parc



Modalités d'organisation pour les communes

Le SMPNR enverra vendredi 20/09 une note explicative aux communes concernant l'enquête publique avec avis d'enquête publique à afficher et le certificat d'affichage.

Pour toutes les communes du périmètre d'étude (164) :

- ✓ **Affichage de l'avis d'ouverture de l'enquête publique** dans toutes les mairies des communes du périmètre d'étude 15 jours avant l'enquête (au plus tard le vendredi 27 septembre).
- ✓ **Certificat d'affichage et de continuité d'affichage de l'avis de l'enquête publique** faisant apparaitre la période des 15 jours avant l'enquête jusqu'à la fin de l'enquête
- ✓ Envoi de photo de l'affichage de l'avis au SMPNR.

Modalités d'organisation pour les communes

En plus, pour les 12 communes lieux d'enquête et de permanence :

Castillon-en-Couserans, Foix (2), La Bastide-de-Sérou, Le Mas d'Azil, Les Cabannes, Massat, Prat-Bonrepaux, Sainte Croix-Volvestre, Saint-Girons (2), Seix, Tarascon-sur-Ariège (2), Val-de-Sos.

- ✓ Mise à disposition d'une **salle de permanence** le jour de permanence avec **le registre papier et le dossier d'enquête publique papier** transmis par le Syndicat mixte (entre le 7 et 11 octobre).
- ✓ Transmettre les commentaires inscrits sur le registre papier au prestataire de l'Enquête publique.
- ✓ Le SMPNR récupèrera les registres papiers dans les communes à la fin de l'enquête publique.

Calendrier prévisionnel

2024

14 octobre au 24 novembre : **Enquête publique (6 semaines).**

Décembre-janvier 2025: **Réception de l'avis d'enquête publique.**

2025

Février: Mémoire de réponse à l'avis de l'enquête publique. Modification et **validation du projet de Charte Final** par le Comité syndical. Saisine de la Région pour transmission au Préfet pour examen final du Ministre (4 mois).

Mars – juin : Examen final du Ministre (délai réglementaire : 4 mois). Réception de l'avis final du Ministre.

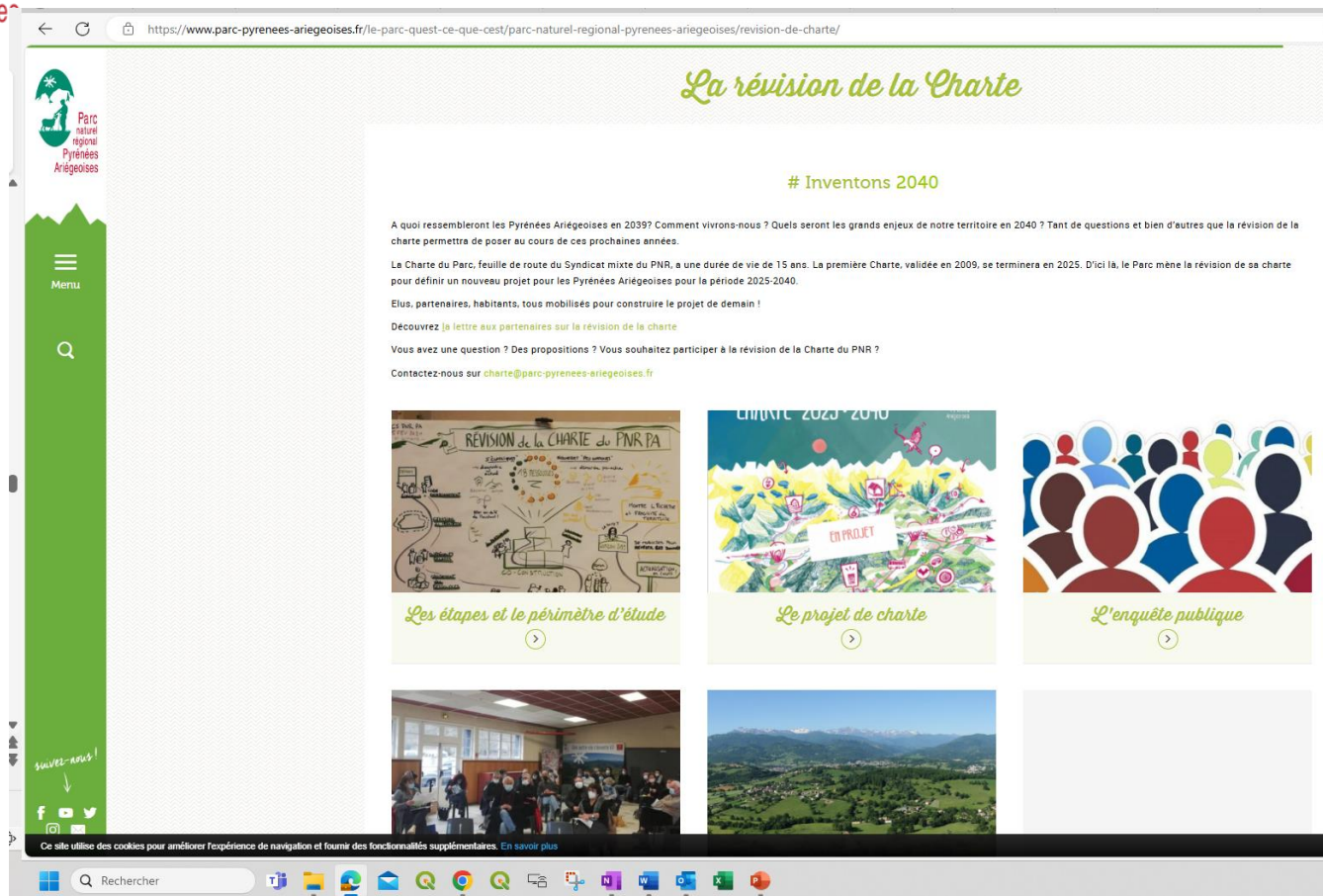
2025

Août – novembre : Saisine des Collectivités pour délibération sur la Charte. Délai réglementaire : **4 mois**

Délibération de la Région Occitanie.

2026

Décret du Premier Ministre - reclassement du PNRPA.



La révision de la Charte

Inventons 2040

A quoi ressembleront les Pyrénées Ariégeoises en 2039? Comment vivrons-nous? Quels seront les grands enjeux de notre territoire en 2040? Tant de questions et bien d'autres que la révision de la charte permettra de poser au cours de ces prochaines années.


La Charte du Parc, feuille de route du Syndicat mixte du PNR, a une durée de vie de 15 ans. La première Charte, validée en 2009, se terminera en 2025. D'ici là, le Parc mène la révision de sa charte pour définir un nouveau projet pour les Pyrénées Ariégeoises pour la période 2025-2040.

Elus, partenaires, habitants, tous mobilisés pour construire le projet de demain!


Découvrez [la lettre aux partenaires sur la révision de la charte](#)

Vous avez une question? Des propositions? Vous souhaitez participer à la révision de la Charte du PNR?


Contactez-nous sur charte@parc-pyrenees-ariegeoises.fr




Les étapes et le périmètre d'étude




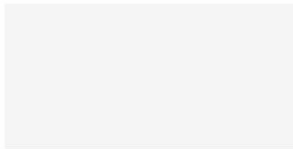
Le projet de charte



L'enquête publique







Rechercher

charte@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

Merci de votre attention

charte@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

Inventons 2040

